

Gemini: plein succès du rendez-vous spatial

ÉDITION NEUCHÂTEL/JURA

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD. ADM et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313 - Lausanne: Saint Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 3,50, 3 mois Fr. 10, 6 mois Fr. 20, 1 an Fr. 40, LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Méylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt Rédacteurs Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds) Octave Heger (Lausanne) Louis Piquet (Genève)

Les deux cabines ont volé à 1 m. 20 l'une de l'autre

Cap Kennedy. — Le « rendez-vous » spatial entre deux engins manœuvrés par des hommes est une réalité. « Gemini VI » et « Gemini VII », après s'être livrés six heures durant à une passionnante poursuite dans l'espace, ont réussi à s'approcher très près l'un de l'autre, alors qu'ils survolaient le Pacifique occidental.

Après deux mesures pour rien — le 25 octobre, la fusée Agena que la cabine pilotée par Schirra devait pourchasser dans l'espace avait fait explosion, et le 12 décembre, la fusée porteuse Titan 2 avait été clouée au sol par un connecteur qui s'était inopinément débranché — Gemini VI a

pris, à 13 h. 37'26" GMT très exactement, son envol vers l'espace, ou l'attend depuis le 4 décembre Gemini VII dont les commandes sont tenues par Frank Borman et James Lovell.

Rendez-vous terminé

La NASA a fait savoir mercredi, un peu après 22 heures locales (jeudi 3 heures GMT) que, leur rendez-vous terminé, Gemini VI et Gemini VII se sont séparés.

A cet effet, Walter Schirra et Tom Stafford ont actionné pendant une quinzaine de secondes leurs fusées annexes pour imprimer à leur cabine une poussée de neuf pieds à la seconde et diminuer d'une dizaine de miles (16 km.) le périhélie de leur orbite.

Tournant de ce fait autour du globe entre 302 km. et 285 km. d'altitude, et ainsi sur une orbite plus courte que celle de Gemini VII, Schirra et Stafford s'éloignent de Borman et Lovell (Gemini VII) à une vitesse d'environ 45 km. à l'heure. La distance les séparant devant être comprise entre 32 et 77 km.

Les autres pilotes se sont en principe endormis jeudi vers 3 h. 50 GMT. Peu après leur réveil, Schirra et Stafford se prépareront à la manœuvre du retour vers la terre.

C'est à 14 h. 53 GMT qu'ils actionneront leurs rétrofusées en vue de leur amerrissage à 15 h. 30, à 960 km. au sud des Bermudes.

Une phase capitale

Pendant la manœuvre de rendez-vous, Schirra et Stafford se sont rapprochés jusqu'à 1,80 m., peut-être même 1,20 m. de Gemini VII. Les pilotes se sont nettement vus à travers leurs hublots. Ils se sont photographiés et ils ont procédé à des évolutions côte à côte. Les dirigeants de la NASA ont qualifié cette rencontre de « tournant majeur dans le programme spatial américain » et de « vol orbital le plus important depuis celui de John Glenn ».

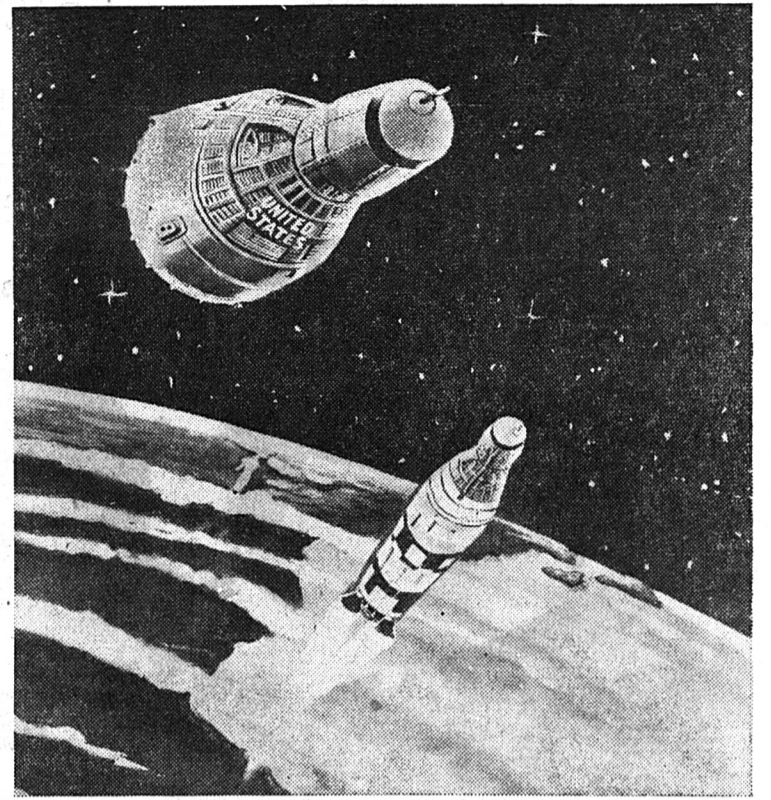
Les experts spatiaux des Etats-Unis ont fait ressortir de leur côté que Gemini VI et Gemini VII ont dépassé de très loin la prouesse, en juin 1963, du colonel soviétique Valery Bykovsky et de la cosmonaute Valentina Tereskova qui s'étaient momentanément rapprochés à une distance de 4 km. 800 l'un de l'autre.

La haute importance du rendez-vous orbital réside dans le fait qu'il s'agit d'une phase capitale en vue de la conquête humaine de la lune.

La NASA a précisé dans la nuit de mercredi à jeudi que le rendez-vous des deux équipages Gemini leur a permis de voler en formation rapprochée pendant un total de 5 h. 18.

L'administration spatiale a confirmé que Gemini VII est parvenue à tourner autour de Gemini VI, mais à 21 h. 45, heure de Houston (3 h. 35 GMT jeudi) la NASA n'était pas en mesure de préciser si, conformément au plan de vol, Gemini VI avait à son tour gravité autour de Gemini VII.

La rencontre historique



Voici comment s'est effectuée la rencontre des deux cabines spatiales « Gemini », hier, au-dessus du Pacifique.

Le fait du jour

Les pertes des troupes américaines et sud-vietnamiennes ont presque atteint le chiffre record de l'année au cours de la semaine dernière: 1273 soldats gouvernementaux et 414 soldats américains mis hors de combat.

Pour la première fois depuis le début d'octobre, les pertes gouvernementales sont supérieures aux pertes vietcongs: 311 tués, 590 blessés et 373 disparus du côté gouvernemental, contre 1184 tués et 148 prisonniers du côté vietcong.

De même, les pertes en armes des gouvernementaux sont plus de deux fois supérieures à celles du Vietcong: 645 armes perdues contre 230 récupérées.

Les pertes américaines sont de 91 tués, 316 blessés et 7 disparus.

Ce triste bilan montre un engagement accru des forces terrestres américaines et gouvernementales et correspond aux déclarations du général Taylor annonçant que les seules forces aériennes et maritimes ne peuvent vaincre le Vietcong. L'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Saigon, qui est maintenant conseiller spécial auprès du président Johnson, a, en effet, donné, au cours d'une émission télévisée, les détails suivants:

Les effectifs du Vietcong sont évalués à 120 000 à 130 000 « desperados » que « nous ne pouvons éliminer par la seule puissance aérienne ou navale ».

Les « forces américaines doivent accentuer leur pression au sol contre le Vietcong et accroître « modérément » l'action aérienne contre le Vietnam du Nord, afin de faire clairement sentir à Hanoi qu'une victoire communiste sur le terrain est impossible ».

Le général s'est refusé à prédire combien d'hommes devraient être envoyés sur place en renfort, mais il a souligné que lorsque le président a décidé de porter les effectifs américains à 125 000 hommes il n'a pas été entendu « que ce serait un chiffre définitif ».

Les bombardements des pistes qui sont utilisées au Laos et au Cambodge par les troupes nord-vietnamiennes et les approvisionnements qui s'infiltrèrent ensuite au Vietnam du Sud seraient vraisemblablement inefficaces en raison de la végétation dense qui les dissimule. De même, le contrôle de ces pistes par des troupes nécessiterait la mobilisation d'effectifs trop importants.

Cette analyse devrait normalement faire réfléchir les milieux politiques des Etats-Unis et les amener à comprendre qu'il n'existe pas de conclusion militaire possible au Vietnam. Le moment est venu de savoir si les appels du secrétaire général de l'ONU, en vue de préparer des discussions diplomatiques, ne devraient pas enfin aboutir, ou si, comme le déclare le général Gallois, « les Américains commencent une grande aventure en Asie ».

EUGÈNE MALÉUS.

Conférence de l'OTAN: problèmes financiers

Paris. — Après l'intervention fracassante d'hier matin de M. McNamara, secrétaire américain à la Défense, sur le réarmement de la Chine communiste et les dangers qu'il pourrait présenter pour les Etats-Unis et leurs alliés, le Conseil atlantique a poursuivi hier après midi ses travaux en examinant les problèmes financiers que posent les dépenses d'infrastructure et de fonctionnement des commandements militaires de l'Otan.

James Callaghan, chancelier de l'Echiquier britannique a fait valoir que la Grande-Bretagne n'était pas en mesure d'augmenter sa contribution à ces dépenses. Les trois dernières années elle avait contribué pour 18% au budget de fonctionnement des commandements dont le budget annuel s'élève à 23 millions de livres sterling. La contribution anglaise au budget d'infrastructure s'élève à 10,5% pour chacune des quatre dernières années. Cependant J. Callaghan est d'accord pour ne pas compromettre les engagements de l'Otan.

Le problème étant extrêmement complexe, de nombreux pays soulevant des objections sur ces dépenses, le conseil a décidé de convoquer à la fin de janvier, une réunion au niveau des ministres des finances ou de la défense ou encore des hauts fonctionnaires munis de pleins pouvoirs afin d'arriver à cette date à un règlement de cette question.

Aide à la Grèce et à la Turquie

Le conseil a ensuite abordé la question de l'aide à la Grèce et à la Turquie. Il a été décidé que le conseil permanent étudierait ce programme d'aide pour 1965 et que celui de 1966 sera soumis à la session de printemps.

M. Manlio Brosio, secrétaire général de l'Otan, chargé par le conseil d'une mission de surveillance dans l'affaire de Chypre, a rendu compte de sa mission que le conseil a décidé de prolonger.

Le vœu général a été exprimé que les conversations reprennent entre les intéressés et que Grecs et Turcs évitent toute action susceptible de nuire au succès de cette action.

Le Conseil a ensuite abordé l'affaire rhodésienne. Denis Healey (G.-B.) a fait un exposé de la situation. Il a en outre exprimé la gratitude du Gouvernement britannique aux pays de l'Otan pour leur soutien dans l'application des mesures d'embargo contre la Rhodésie, mesures qui ont été efficaces à 90%, a dit le ministre britannique.

La discussion sur ce problème sera poursuivie à la séance du Conseil atlantique de jeudi matin.

Objection de conscience reconnue en Italie

Rome. — La Commission des affaires constitutionnelles de la Chambre italienne a reconnu que l'objection de conscience n'est pas interdite par la Constitution. Elle peut donc être reconnue et réglée par une loi ordinaire.

Selon la commission, l'obligation de faire du service militaire prévue par la Constitution n'empêche pas qu'on reconnaisse au citoyen le droit d'opter pour un service non armé au service de la défense de la patrie, mais compatible avec les convictions de la conscience.

● Nice. — L'écrivain Somerset Maugham est décédé, à Nice, après une longue maladie, à l'âge de 91 ans.

Suède: procès contre une fabrique de thalidomide

Stockholm. — Pour la première fois dans le monde, un laboratoire de produits pharmaceutiques est assigné en justice pour y répondre des dommages causés par la thalidomide. Ce procès, qui s'est ouvert mercredi à Soedertaelje, près de Stockholm, où ce laboratoire a son siège social, pourrait faire jurisprudence au-delà des frontières de la Suède. On évalue en effet à près de 10 000 le nombre des bébés rendus infirmes dans divers pays — Allemagne, Suisse, Angleterre notamment — parce que leur mère avait fait usage de ce calmant durant leur période prénatale.

Ce sont les parents d'un enfant de 4 ans, Rof Lager, infirme à 100%, qui, sur l'initiative de l'Association suédoise des victimes de la thalidomide, assignent aujourd'hui en justice la société qui avait fabriqué sous licence et vendu sous le nom de « neurosedyne », le médicament fatal. Leur avocat, M^e Sjoestroem, reprocha à la société de n'avoir pas fait d'expériences pharmacologiques et cliniques suffisantes pour éliminer tout danger de complications. De son côté, le laboratoire incriminé décline toute responsabilité, affirmant que la mise en vente de la thalidomide avait été précédée de toutes les précautions scientifiques requises par la législation et qu'il n'a pas été scientifiquement démontré que ce calmant soit à l'origine de malformations du fœtus.

Le procès doit durer plusieurs semaines.

Duel électoral français: 3^e round

Paris. — « Fonder la démocratie véritable, restituer à chaque citoyen sa responsabilité de citoyen et d'homme », tels sont les deux objectifs que François Mitterrand a fixés à son action au terme de l'allocution de 30 minutes qu'il a prononcée hier à la Télévision française.

François Mitterrand a consacré une partie de son intervention à répondre aux questions qui lui étaient posées par certains journaux, parisiens ou de province, sur certains points particuliers de sa politique. Il a traité de « basses calomnies » les intentions qui lui sont prêtées de fermer les mines de Lorraine, de supprimer l'enseignement privé, de nationaliser la médecine ou de fermer certains arsenaux...

Ses réponses lui ont permis de réaffirmer les points principaux de son programme. Toutefois, F. Mitterrand a noté qu'à son avis le président de la République ne devrait pas être élu pour sept ans, mais plutôt pour cinq ans, afin d'éviter « la tentation du pouvoir personnel ».

Il ne s'est, d'autre part, pas déclaré partisan de faire coïncider le mandat présidentiel et la législature.

Il a surtout insisté sur la nécessité de la stabilité politique.

Le « nouveau de Gaulle » attaque

« Vous me dites que mon adversaire est le candidat de la gauche. Mais pas du tout. Il est aussi le candidat de la droite. Il est le candidat des partis. Voilà la vérité. Tous les partis sont d'accord pour que de Gaulle s'en aille. Car de Gaulle une fois loin, ils peuvent reprendre leurs jeux. » C'est de cette façon que le général de Gaulle a choisi, hier soir, d'attaquer son adversaire François Mitterrand pour le second tour de l'élection présidentielle du 19 décembre.

Le chef de l'Etat s'exprimait pour le troisième jour consécutif, juste après son concurrent, devant les caméras de la télévision nationale. Et pendant trente minutes, sur le ton familier, celui du « nouveau de Gaulle », il a défendu le régime qu'il a institué en 1958, et attaqué avec une violence sans précédent « le régime des partis, le régime de la pagaille ».

Le général de Gaulle parlait pour la dernière fois en dialogue avec un journaliste. Il ne prendra, seul, la parole que vendredi soir, pendant quinze minutes, pour la clôture de la campagne électorale.

psst!...

Si nous comparons la Suisse à l'Italie, force nous sera bien de constater que nous sommes d'affreux libertins, voire de sordides libidineux. Du moins si l'on met en regard les condamnations prononcées le même jour, l'une chez nous, l'autre dans la péninsule, toutes deux pour des affaires de mœurs. Un père suisse qui avait attenté à la pudeur de ses trois enfants, de façon très grave et répétée, a été condamné à trois ans de réclusion. Je crois que l'opinion publique helvétique a trouvé la peine juste.

Le même jour, en Italie, un tribunal a condamné à cinq ans de prison un odieux individu. Pour quel scandaleux forfait? Il avait osé, ce monstre, pincer légèrement la poitrine offusquée d'une étudiante grecque, dans la rue. On se demande de quel côté de la barre l'impulsivité méridionale était la plus condamnable... La morale, en tout cas, est bien protégée en Italie et le gouvernement transalpin devrait craindre de laisser venir ses vertueux ressortissants dans un pays aussi dépravé que le nôtre, où le pinçon grivois ne doit pas coûter très cher...

Pourtant, l'Italie aurait mauvaise grâce de nous en vouloir si notre moralité est si relâchée: cela lui permet d'exporter ses dizaines de films annuels du genre « Mondo di Notte » et autres, qui nous donnent une autre vision de la morale italienne que celle des tribunaux! PICHOUX.

Vos enfants sont heureux.
Ils jouent

des heures
durant!



Tous vos enfants jouent avec joie, si vous leur donnez les jouets qui leur conviennent. CO-OP possède les jouets qu'il faut pour vos enfants. Ils pourront ainsi jouer à cœur joie des heures durant.

Train en bois

avec 1 locomotive et 3 wagons peints et vernis (images d'animaux). Avec petit marteau en bois pour démonter et assembler les différents éléments. Longueur du train 48 cm. Un jouet de valeur qui parle à l'imagination des enfants!

7.50

Jeux réunis

comprenant: Hâte-toi lentement, jeu de l'oie, jeu d'échelles, course de chevaux, jeu de la circulation et halma. Le passe-temps toujours bienvenu pour toute la famille!

5.50

Train en plastique

Locomotive munie d'un mécanisme à friction. 2 wagons. Longueur du train 48 cm. Le premier chemin de fer pour les tout petits!

3.50

Ours en peluche

«mohair». 40 cm de haut. Couleur caramel. Bras et jambes articulés sur disques. Un Nounours magnifique et bon marché!

7.50

Garniture de nettoyage

dans une boîte-cadeau à couvercle transparent, contenant plumeau, balai à manche long, époussoir et ramassoire en plastique. Un cadeau bienvenu pour la petite ménagère!

7.50

Boîte de peinture

avec 12 godets et 1 tube de blanc de gouache. Couvercle transparent. Pour encourager les artistes en herbe!

3.50

Crayons de couleur

«Aquarell». Etui métallique à 12 crayons assortis. Pour les travaux d'école et les loisirs!

2.90

Craies de couleur

«Néocolor», rondes. Etui en plastique résistant. Pour la peinture sur papier ou sur de la céramique.

2.90

Chariot à commissions

Hauteur 64 cm. Châssis nickelé. Sac en toile très solide avec intérieur recouvert de plastique. Avec cet engin pratique, votre gosse sera tout heureux de faire des commissions!

8.50



Tous comptes faits, c'est encore mieux à la Coopé!

Baisse!

Pommes Golden

premier choix le sac de 5 kg. **7.90**

Farine fleur

le kg. **0.70**

Fruits cocktail mondial

la boîte 1/4 **2.20**

Pêches exotique Ananas

la boîte 1/4 **1.90**

8 tranches entières la boîte **2.40**

10 tranches la boîte **1.95**

4 tranches la boîte **1.-**

Garnitures bouchées à la reine ACV

la boîte 1/2 **2.15**

Coques de vol-au-vent

paquet de 5 pièces **1.-**



Et les viandes!

Poulets

le 1/2 kg. **2.45**

Dindes

le 1/2 kg. **3.15**

Palettes demi

la pièce, depuis **9.50**

Jambonneaux de fête

la pièce, depuis **12.-**



Et les cafés!

Café Elite

la boîte de 170 g. **4.90**

Café Elite

le bocal de 150 g. **5.50**

Café Jubilor

en grains le paquet de 250 g. **3.25**

Café Antilla

moulu la boîte de 250 g. **3.25**

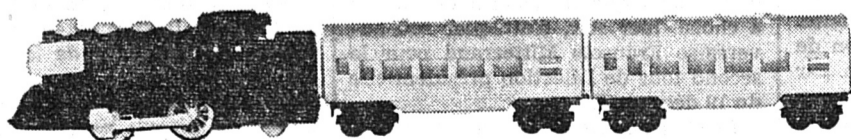
Chocolats

Fondants assortis en boîtes

Plaques assorties en emballages de fêtes

Sujets divers pour suspendre à l'arbre

Un jouet ne doit pas nécessairement être cher. Dans les magasins CO-OP, vous trouverez des jouets de bonne qualité à des prix étonnamment bas et en bénéficiant de la ristourne tant appréciée.



QUEST-LUMIÈRE

vous propose:

SES APPAREILS DE QUALITÉ

Ce sont des cadeaux toujours appréciés

Votre visite nous fera toujours plaisir,
et ne vous engage à rien

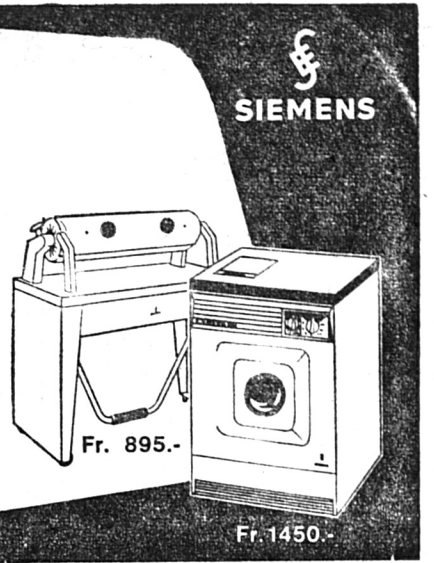
**Nous réservons
pour les fêtes**



Montandon & Co.
ELECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

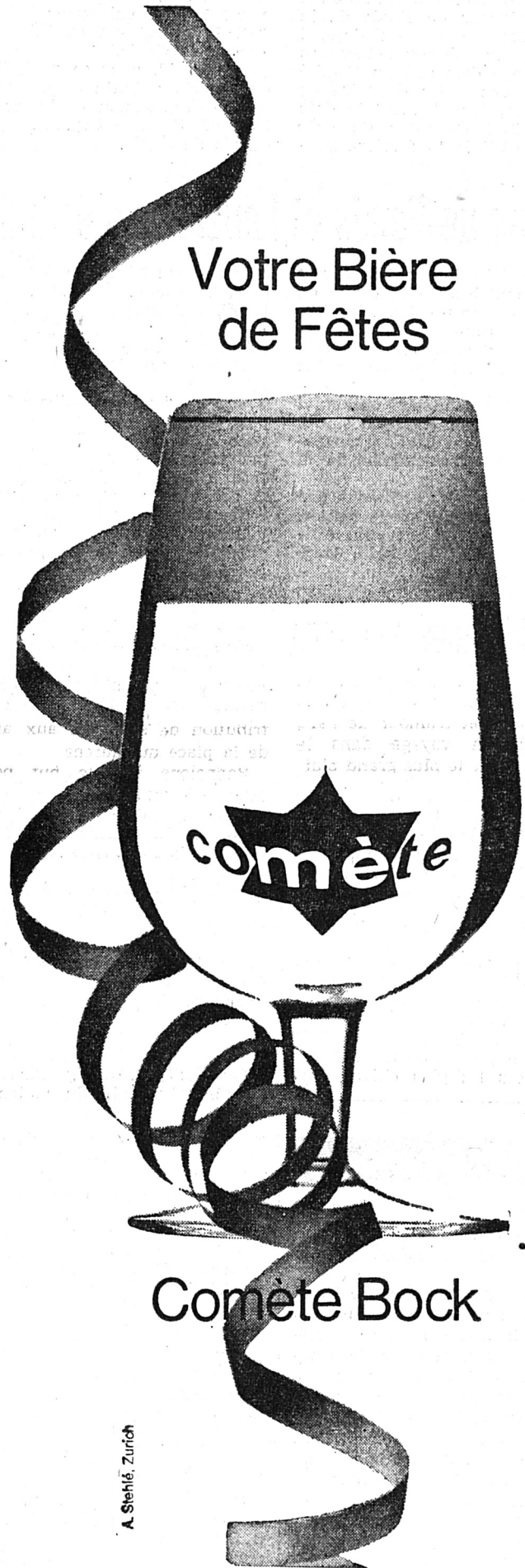
QUEST LUMIÈRE LA CHAUX-DE-FONDS AV. LÉOPOLD-ROBERT 114 TÉL. 2 31 29

Av. Léopold-Robert 114 - La Chaux-de-Fonds



Fr. 1450.-

Votre Bière
de Fêtes

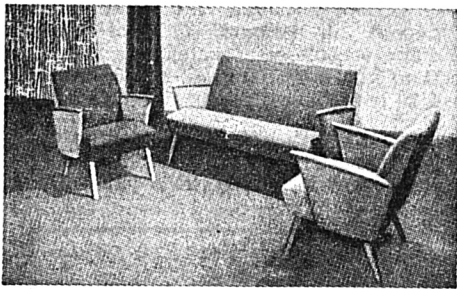


Comète Bock

A. Stehli, Zurich

UNE QUALITÉ BIEN
ÉPROUVÉE !!!
DES PRIX
TRÈS ÉTUDIÉS !!!

MEUBLES MÉTROPOLE



Grand choix de salons

modernes et classiques

depuis Fr. 210.—, 320.—, 465.—, 520.—,
630.—, 870.—, 950.—, 1140.— à 2370.—

Nombreux modèles de tables de salons
depuis Fr. 38.—, 45.—, 70.—, 105.— à 420.—

Belles facilités de paiement

Livraison franco

MEUBLES MÉTROPOLE

SERMET & HURNI

Léopold-Robert 100 - La Chaux-de-Fonds

Qui écrit des contes, des nouvelles ?

Envoyez vos manuscrits à l'examen, sans
engagement, à:
**VOLKSREKLAME, Wien 10, Leebgasse 78,
Autriche.**

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 3 43 64

Arnold WÄLTI

Av. Léopold-Robert 70 Jour et nuit
Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés

REICHENBACH

TÉL. 2 36 21

LA CHAUX-DE-FONDS

Maître radio-technicien
Diplômé fédéral

Av. Léopold-Robert 70

vous offre le plus grand
choix en



Appareils de radio

Philips - Médiator - Loewe
Mende - Point bleu
Biennophone - Sondyna
Telefunken Wega, etc.
de Fr. 145.— à 1500.—

Appareils de télévision

munis des derniers
perfectionnements,
dès Fr. 598.—

Dès le 1^{er} janvier 1966

CARNETS DE PLACEMENT

3 1 0
3 2 0

CARNETS DE PLACEMENT

UNION
DE BANQUES SUISSES

La Chaux-de-Fonds — Les Ponts-de-Martel

FEU 18

Seulement
Fr. 5.90

coûtent 12 p. d'art. hyg.
Assortiment de 3 sortes
Fr. 9.60; 9 sortes Fr. 18.70.
Envoi contre remboursement,
sans frais de port.

Envoi - RODAL, 3601
Thoune, CCP 30-285 70.

FORMES NOUVELLES
COLORIS A LA MODE:
LUNETTES



MAITRE OPTICIEN
Serre 4

VERRES DE CONTACT
ULTRA-LÉGERS - INVISIBLES

Lire notre journal c'est bien, le faire connaître c'est mieux !

LOTÉRIE ROMANDE

plus que 2 jours!

A POSIEUX (FR.)

BIJOUTERIE
ORFÈVREURIE
HORLOGERIE

LE DIAMANT

Léopold-Robert 53^a
Tél. 039 / 3 14 55
La Chaux-de-Fonds

VOUS PROPOSE

GOURMETTES OR 18 ct. dès 50.—
BRELOQUES OR 18 ct. dès 7.—
BRACELETS FORÇAT OR 18 ct. dès 52.—
BOUTONS DE MANCHETTES OR 18 ct. dès 116.—

BAGUES OR 18 ct. dès 95.—
BROCHES OR 18 ct. dès 25.—
CHAINES OR 18 ct. dès 29.—
MÉDAILLES OR 18 ct. dès 12.—

MONTRES SANDOZ

DAME 17 rubis - incabloc dès 50.—
DAME 17 rubis - incabloc - automatique dès 90.—

HOMME 17 rubis - incabloc - étanche dès 50.—
HOMME 17 rubis - incabloc - automatique dès 100.—

QUALITÉ BEAUTÉ PRÉCISION

ARGENT MASSIF 800

Services de table modèle ÉMERAUDE décor main
Cuillers pour bébé dès 15.— Liens de serviette dès 18.—

DÈS CE SOIR, A 20 H. 30
EN GRANDE PREMIÈRE



Tél. 2 93 93
Location ouverte

dans

Maurice Biraud et Christiane Minazzoli

Les Aventures de Salavin

d'après le roman de Georges Duhamel, « La Confession de Minuit »

Pour son admirable composition, Maurice Biraud
a obtenu le GRAND PRIX D'INTERPRÉTATION au
Festival de San Sebastian

Séances tous les soirs, à 20 h. 30
Matinées à 15 h.,
samedi et dimanche

Réalisation de
Pierre Granier-Deferre

TECHNICUM NEUCHATELOIS
Division du Locle

Mise au concours

Par suite de démission du titulaire et de réorganisation des services administratifs, nous cherchons:

2 EMPLOYÉS (ES)

pour le secrétariat de la Division du Locle

Titre requis: formation commerciale et quelques années de pratique.

Traitement: légal.

Entrée en fonction: 2 mars 1966 ou date à convenir.

Les candidat(e)s peuvent obtenir le cahier des charges auprès du secrétariat de la Division du Locle. Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à adresser à M. Pierre Steinmann, directeur général, Division du Locle. Les intéressé(e)s sont prié(e)s d'aviser également de leur candidature, le Département de l'instruction publique, à Neuchâtel.

Délai de postulation: 4 janvier 1966.

LA COMMISSION

Le Locle, le 7 décembre 1965.



MISE AU CONCOURS

La Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds met au concours de poste de

concierge au Gymnase

Obligations et traitement: légaux.

Entrée en fonction: date à convenir.

Pour de plus amples renseignements, les candidats peuvent s'adresser au secrétariat du Gymnase, tél. (039) 3 47 21.

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées à M. André Tissot, directeur, rue Numa-Droz 46, 2300 La Chaux-de-Fonds, jusqu'au mardi 21 décembre 1965, en mentionnant « postulation » sur l'enveloppe.

COMMISSION SCOLAIRE
DE LA CHAUX-DE-FONDS

En cas de décès
adressez-vous à **E. Guntert & Fils**

Numa-Droz 6 - Tél. jour et nuit 2 44 71

Articles mortuaires Cercueils
Transports auto Prix modérés

AUX MAGASINS DE COMESTIBLES SERRE 59 et Charles-Naine 7

Palées vidées
Filets de perches
Filets de soles
Filets de carrelets
Filets de dorschs
frais
Truites vivantes
Cabillauds
Champignon: de Paris
frais
Cuisses de grenouilles
Escargots
Moules
Beaux poulets
de Houdan frais
Fr. 4.— la livre
Beaux poulets
hollandais
Fr. 3.25 la livre
Beaux petits coqs
du pays
Belles poules
Beaux lapins frais
du pays

Se recommande

F. MOSER

Tél (039) 2 24 54

On porte à domicile

Lunettes von GUNTEN

Verres de contact



OPTICIEN
TECHNICIEN
MECANICIEN
DIPLOME

Avenue Léopold-Robert 21



Le Locle

Hommes de pâte
Tresses au beurre
Petits fours
aux amandes
Fabrication maison

Fr. 27.—
Chaises d'appartement très solides

Fr. 15.—
Tabourets formica chromés, toutes teintes

Fr. 76.—
Jolies tables TV sur roulettes

Fr. 79.—
Couvre-lits ouatins pour lits jumeaux

Fr. 24.—
Jetés de divans couleurs diverses

Fr. 24.50
Couvertures de lits, laine

chez HOURIET
Meubles, Hôtel-de-Ville 57,
tél. (039) 2 30 89
LA CHAUX-DE-FONDS

POLICE 17

PIANO

A VENDRE de tout suite
joli piano brun, intérieur
métallique, cédé
Fr. 450.— Réelle occasion.
Tél. (039) 2 75 68.

COMESTIBLES MINERVA



J. Jenni, gérant
Léopold-Robert 66

Belles palées vidées
Filets de palées
Filets de perches
Filets de soles
Filets de carrelets
Filets de dorschs
frais
Truites vivantes
Cabillauds

Champignons de Paris
frais

Cuisses de grenouilles
fraîches

Escargots pur beurre
Gigot et civet
de chevreuil

Beaux poulets
de Houdan frais
Fr. 4.— la livre

Beaux petits coqs
du pays

Belles poules
Beaux lapins frais
du pays

Faites lire votre journal!

Le billet de Jules Humbert-Droz

Grave accusation des Chinois contre l'URSS



Dans leur grand article dirigé contre la direction du Parti communiste de l'URSS, les communistes chinois l'accusent de restaurer le capitalisme en Union soviétique par les mesures économiques qu'elle a prises pour améliorer la productivité de l'industrie et de l'agriculture. Ils écrivent :

Le nouveau système de gestion industrielle que la nouvelle direction du PCUS a introduit, revient essentiellement à appliquer le principe du profit capitaliste, en renforçant les stimulants économiques, et à faire de la recherche du profit la principale force motrice de la production dans les entreprises. Sous prétexte d'élargir l'autonomie des entreprises, la nouvelle direction du PCUS a aboli d'importantes normes fixées aux entreprises par le plan d'Etat et a substitué la libre concurrence capitaliste à l'économie planifiée socialiste. Elle a conféré aux directeurs d'entreprises le droit d'engager et de licencier les ouvriers, de fixer les normes des salaires et les primes, et de disposer librement de fonds importants, de sorte que ces directeurs sont, en fait, les maîtres des entreprises, qu'ils peuvent à leur guise malmenier, opprimer les ouvriers et s'approprier les fruits de leur labeur. Cela signifie, en réalité, la restauration du capitalisme, la substitution de la propriété de la couche privilégiée embourgeoisée à la propriété socialiste du peuple tout entier et la transformation graduelle des entreprises socialistes de l'Union soviétique en entreprises capitalistes d'un genre particulier. Cela n'a rien d'une création nouvelle, c'est une copie et un développement de la vieille expérience de restauration du capitalisme en Yougoslavie par la clique Tito.

Les communistes chinois s'en prennent ici à l'idée qu'une entreprise socialiste doit cesser d'être déficitaire et que le rendement doit être un principe de l'économie socialiste comme de toute autre économie.

Le travail de l'homme crée une partie importante de la valeur d'un produit fabriqué. Le rendement d'une entreprise n'est que l'expression de ce fait que la valeur d'un produit contient une part provenant des matières premières, des frais généraux, de l'amortissement des machines etc. et une part importante provenant du travail des ouvriers et employés. Une entreprise déficitaire n'est viable ni dans un régime capitaliste ni dans un régime socialiste.

Ce n'est pas la plus-value qui est un mal, c'est son appropriation par les capitalistes ou par l'Etat.

Un régime socialiste doit assurer l'appropriation de la plus-value par ceux qui l'ont créée, soit par les ouvriers, les employés, les forces techniques de l'usine, à l'exclusion des capitalistes privés puisqu'un régime socialiste présume la nationalisation des moyens de production.

C'est sur ce point que les régimes « socialistes » de l'Est diffèrent.

En Union soviétique, les moyens de production, de transports et de crédits furent nationalisés et sont devenus propriétés de l'Etat, donc du peuple tout entier. Mais Lénine n'a pas estimé que ce stade soit déjà le stade socialiste. Il l'a appelé en 1918 : le capitalisme d'Etat, parce que l'Etat accaparait la plus-value créée par les ouvriers et que l'Etat gérait à son profit les moyens de production, fixait les salaires des travailleurs, et les prix des produits, se réservant les bénéfices, le profit. Cela impliquait une obéissance absolue des travailleurs aux directeurs nommés par l'Etat et responsables devant l'Etat de la marche des entreprises, propriétés collectives de l'Etat.

Ce ne sont pas les maîtres actuels de la Russie qui ont conféré aux directeurs des pouvoirs absolus. Voici ce qu'écrivait Lénine en avril 1918 : « La soumission absolue à une volonté unique pour le succès des processus du travail organisé sur le type de la grande industrie est absolument nécessaire... Aujourd'hui cette résolution, justement dans l'intérêt du socialisme, exige la soumission absolue des masses à la volonté du directeur soviétique, le dictateur pendant le travail. »

Staline a appliqué cette méthode d'une main de fer. Les « Principes du droit public soviétique » publiés en 1947 fixent ainsi les droits du directeur : « La direction par un seul homme dans l'industrie signifie que les chefs désignés par les organes compétents de l'Etat dirigent les entreprises et les organes économiques. Ils sont munis des pleins pouvoirs nécessaires au succès de l'activité de l'entreprise et des organes économiques. Les chefs possèdent des pouvoirs illimités. Ils jouissent de l'entière confiance de l'Etat. Ils portent aussi toute la responsabilité pour le succès de l'activité de l'entreprise qui leur est confiée. »

Les Chinois qui glorifient Staline devraient relire les principes codifiés par lui avant d'accuser les chefs actuels de restaurer le capitalisme en URSS en décentralisant et en assouplissant les plans de production et en accordant aux directeurs des compétences accrues.

Khrouchtchev et les chefs actuels du Kremlin n'ont fait que continuer, sur le terrain économique, le capitalisme d'Etat avec sa lourde bureaucratie privilégiée, instaurée et consolidée par Staline.

Une seule pays socialiste est sorti de ce stade pour passer, comme Lénine l'avait prévu, au stade du socialisme. C'est la Yougoslavie qui a remis aux travailleurs la gestion des entreprises et qui a aussi laissé aux producteurs eux-mêmes le soin de répartir entre eux la plus-value créée par eux. Le rendement, le profit ne sont pas capitalistes en eux-mêmes, c'est leur appropriation qui en détermine l'essence. Seule leur appropriation par les travailleurs eux-mêmes, qui nomment leur directeur, le contrôlent et gèrent leurs entreprises est une forme socialiste de répartition. Mais ce sont précisément les Yougoslaves qui sont le plus vigoureusement attaqués par les Chinois !

JULES HUMBERT-DROZ.

D'un pays à l'autre, les diplômes changent de valeur

L'équivalence des diplômes décernés par les écoles et les universités des divers pays est constamment remise en question. Lors de sa 71^e session, en novembre 1965, le Conseil exécutif de l'Unesco a demandé à l'organisation de préparer, pour 1967 ou 1968, une réunion de spécialistes. Ceux-ci seront chargés de proposer des mesures à long terme susceptibles d'améliorer la comparabilité et l'équivalence des certificats d'études secondaires ainsi que des diplômes et grades de l'enseignement supérieur, et d'envisager s'il est souhaitable d'établir des accords internationaux ou bilatéraux dans ce domaine. Au cours du débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, le professeur Hassan Saffari, délégué adjoint de l'Iran, a fait sur certains aspects du problème une intervention dont nous publions ici de larges extraits.

La question de l'équivalence des diplômes est excessivement complexe et délicate. Tant qu'on ne sera pas parvenu à des accords préalables sur le contenu des programmes de certaines matières de base, surtout en ce qui concerne l'enseignement du second degré, tant que certains conseils sur les méthodes d'enseignement de ces matières ne seront pas suivis, cette question restera toujours, insoluble, voire absurde. Je dois préciser que je ne parle ici que des disciplines scientifiques et techniques ; à mon sens, la question ne se pose pas pour les études littéraires, historiques, juridiques et artistiques ; si l'on parvient à des accords sur l'équivalence de ces études, ces accords auront tout au plus le caractère d'une convention morale.

Gloires et déboires des diplômes

Je voudrais maintenant vous raconter une histoire, une histoire vraie. Je suis un vieux professeur, et je me suis toujours intéressé au sort de mes anciens élèves qui avaient quelque valeur. Or, il y a de nombreuses années, deux de mes anciens élèves, de la même promotion, chacun pourvu d'une licence de mathématiques, ont quitté leur pays pour continuer leurs études à l'étranger. L'un, premier de sa promotion, est venu en France. La France nous fait l'honneur d'accepter notre licence iranienne comme équivalente de la licence française. Mon ami a commencé ses recherches, mais vite, très vite, il a compris que, malgré cette équivalence, ce qu'on apprend en France au programme de la licence est vraiment très différent de ce qu'il avait appris dans son pays. Il a décidé de garder cette feuille d'équivalence comme un bon souvenir et de refaire ses études. Il lui a fallu trois ans pour passer la licence française, une année pour préparer deux diplômes d'études supérieures, et enfin sept ans de recherches continues pour la préparation d'un doctorat d'Etat. Sa thèse, parue en 1963 dans les annales scientifiques de l'Ecole normale supérieure de Paris, est une véritable contribution au progrès de la géométrie différentielle.

Son ami, mon deuxième élève, beaucoup moins fort que le premier, est parti la même année à l'étranger, dans un grand pays d'un autre continent, et s'est inscrit dans une université où notre licence iranienne n'était reconnue comme équivalente que sous réserve d'un examen préalable. L'étudiant a passé très facilement cet examen et, au bout de trois ou quatre ans, il a préparé une thèse ; le moins qu'on puisse en dire, c'est que cette thèse ne survivra pas à son auteur.

Tous les deux sont aujourd'hui docteurs en sciences mathématiques. Le premier est depuis quelques mois seulement maître de conférences à l'Université de Téhéran. Le second est depuis huit ans professeur à l'Université où il a fait ses études. Je vous laisse le soin de tirer les conclusions de cette histoire.

Presque toutes les facultés de sciences du monde délivrent un certificat qui, compte tenu des différences de langage et d'expression, s'appelle certificat de calcul différentiel et intégral. Beaucoup de pays européens ont conclu des accords d'équivalence pour ces certificats, mais je puis vous assurer que ce qu'on apprend sous ce nom en France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en Suisse, est très différent.

Une université : deux cours différents

Prenons un exemple encore plus près de nous. A quelques kilomètres d'ici se trouve la vénérable Université de Paris. Cette grande institution a une particularité qui la distingue des autres universités du monde, c'est qu'elle possède deux facultés de sciences, toutes les deux remarquables, l'une à Paris, quai Saint-Bernard, l'autre à Orsay, à 24 kilomètres de la capitale. Chacune de ces deux facultés possède une chaire de calcul des probabilités, juridiquement et administrativement équivalentes. Or, on n'enseigne pas la même chose pour ce même certificat, dans les deux facultés, de cette même université ! Je précise : il ne s'agit nullement d'une différence de niveau entre les deux enseignements, mais du fait que les programmes des deux cours sont absolument différents.

Ce sont là quelques exemples parmi des milliers de difficultés en matière d'enseignement supérieur. Mais, à mon avis, la complexité du problème n'est pas là ; après tout, l'enseignement supérieur est une question de spécialisation ; la méthode et la pédagogie ne sont pas des facteurs essentiels et, lorsqu'il existe une différence essentielle entre l'équivalence juridique et administrative et l'équivalence des programmes, un candidat qui se déplace d'un pays à un autre a la possibilité de parfaire sa formation. En revanche, pour l'enseignement du second degré, enseignement de base, il existe des difficultés insurmontables, même lorsque le contenu des programmes est identique.

Tout d'abord, le but de l'enseignement du second degré n'est pas le

même dans tous les pays : certains le considèrent comme une initiation à la vie de la collectivité ; d'autres, une préparation à l'enseignement supérieur ; d'autres encore, un moyen d'acquiescer une culture générale.

Les programmes du second degré

Il y a quelques années, à la demande d'un groupe d'enseignants iraniens, j'ai entrepris une étude comparative du contenu des programmes de mathématiques et des méthodes d'enseignement dans les pays européens. Par curiosité, j'ai étudié en même temps les programmes de physique, de chimie et de sciences naturelles. En ce qui concerne la physique et la chimie, je suis arrivé à cette conclusion que dans beaucoup de pays dont le mien n'est pas exclu, le contenu des programmes et les méthodes d'enseignement sont faits pour dégoûter les futurs étudiants de ces disciplines. Cependant, dans un petit nombre de pays, l'enseignement débute par l'agréable, je veux dire par des travaux pratiques et des expériences, et souvent on organise de petits séminaires où les élèves, sous la direction de leurs maîtres, étudient le comment et le pourquoi des phénomènes naturels. Je voudrais mentionner à cette occasion le fameux manuel de l'Unesco pour l'enseignement des sciences, qui est, à mon avis, une vraie contribution au progrès de l'enseignement des sciences expérimentales.

Pour ce qui est de l'enseignement des mathématiques dans les écoles secondaires, les méthodes et les programmes sont totalement différents. Dans l'ensemble, on ne sait pas exactement quelles sont les matières de base qu'on doit enseigner aux débutants. Depuis plusieurs années, les sacro-saints « Eléments » de la géométrie d'Euclide et leurs démonstrations prétendues rigoureuses ainsi que les règles classiques d'algèbre, qui sont plutôt des recettes de cuisine que des règles mathématiques, ne sont plus considérées comme fondamentales. Pourtant ces notions sont toujours enseignées et avec les mêmes méthodes dans beaucoup de pays. Il semble que les professeurs de l'enseignement du second degré aient gardé de si bons souvenirs de leurs études secondaires qu'ils désirent enseigner à leurs élèves ce qu'ils ont eux-mêmes appris dans leur enfance. Il y a cinq ou six ans, dans un grand pays, un pays qui a de vieilles traditions en matière d'enseignement secondaire, on a essayé d'introduire certains éléments des mathématiques modernes dans les programmes du second degré. Jusqu'à présent, cela n'a donné qu'un mélange d'eau et d'huile : au début de l'année scolaire, chaque professeur révèle, en deux ou trois séances, ces notions modernes, s'acquittant ainsi des exigences des programmes, puis reprend ses habitudes et les vieilles questions qui lui sont chères.

HASSAN SAFFARI.

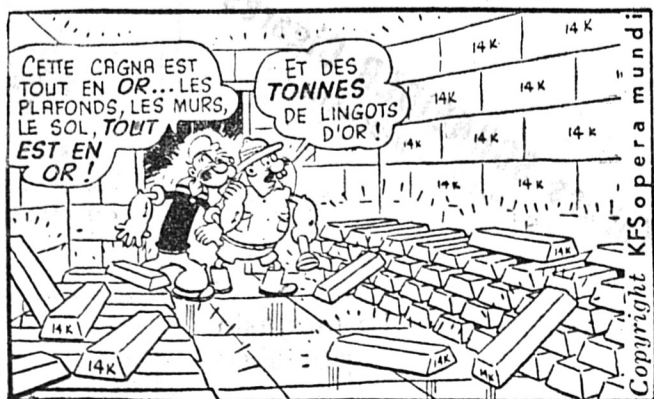
(Informations Unesco.)

« Manuel de l'Unesco pour l'enseignement des sciences », Unesco, Paris, Fr. 10.50.



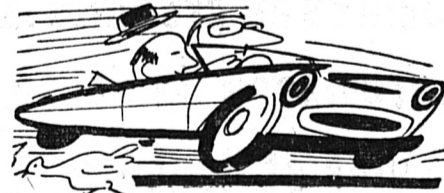
Où est le temps où Mao recevait Khrouchtchev avec des fleurs ?

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



AUTOMOBILISME

Loisirs



A méditer

Nous vous soumettons aujourd'hui une dizaine de règles pour la sauvegarde de la vie. Puissent-elles épargner ne fût-ce qu'une vie... Alors nous serions satisfaits !

● Tu ne tueras pas !

- Civilité et égards arrangent tout beaucoup mieux !
- L'excès de vitesse et les manœuvres de dépassement intempêtes sont presque toujours meurtriers !
- Sur la chaussée mouillée, une vitesse supérieure à 80 km/h. mène le conducteur fort probablement à sa perte !
- Des pneus bien profilés et des pare-brise bien propres sont d'importance vitale !
- Le pied sur la pédale du frein, un discret signal acoustique... c'est souvent sauver la vie d'enfants inattentifs !
- Se maintenir dans la file de présélection, c'est devenu l'ABC du code de la route !
- On peut avoir certaines raisons de rouler lentement, mais alors, s'il vous plaît, à l'extrême-droite !
- Une alcoolémie de 0,8 pour mille peut désormais conduire... en prison !
- La fatigue et l'abus des tranquillisants ou des sédatifs sont les ennemis jurés de la sécurité dans le trafic routier ! ALCO.



La Treille

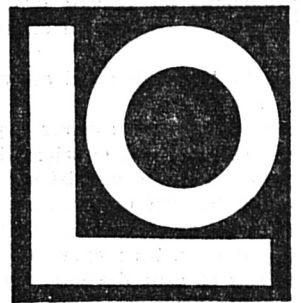
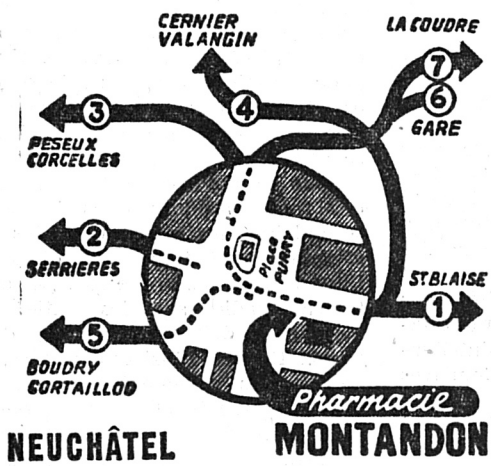
**de tout
pour vos cadeaux!**

Votre avantage: LA RISTOURNE

**UN TRÈS GRAND CHOIX
de parfums**

Insolent de Millot
Fête de Molyneux
Imprévu de Coty

POUR VOS ÉTRENNES



Lunetterie
Baromètres
Jumelles, compas
Règles à calcul

Martin Luther

Maître opticien
NEUCHÂTEL
Place Pury 7

USEGO

L'ARMAILLI

USEGO

A. BORLOZ NEUCHÂTEL

Hôpital 10, tél. 5 19 80 1^{er}-Mars 2, tél. 5 49 70 Serrières, tél. 5 05 77 Vauseyon, tél. 5 30 65

Pour vos repas de fêtes!

**Toutes les spécialités en produits laitiers
Grand choix en fromages de dessert
Belle gamme de vins et liqueurs
Escargots garantis pur beurre**

5% escompte SENJ

Service à domicile

CHEZ
René Schenk
SPORT

vous trouverez les meilleurs

**VÉLOS - CYCLOMOTEURS
ainsi que les scooters
LAMBRETTA**

**Chavannes 7 et 15
NEUCHÂTEL**

G. Rossier
ÉLECTRICITÉ
PESEUX

Téléphone 81216

Tout pour l'électricité, lustrerie
appareils ménagers
installations électriques
et téléphoniques

Café de la Côte

Le rendez-vous
des sportifs
PESEUX

Sa cave bien garnie

Restauration

Téléphone 81212
M^{me} veuve Paulette Marti-Tripet

**Le cadeau
qui plaît**



**Grand choix de lustrerie
Tous les appareils ménagers**

Williomenet
& C^o.S.A
ELECTRIQUES
INSTALLATIONS

Grand-Rue 4 NEUCHÂTEL Tél. 51712
COLOMBIER LA COUDRE
(63712) (57616)

**Vos cadeaux
pour fumeurs**

Tabacs SCHNEIDER Cigares
Hôpital 7 - NEUCHÂTEL

**Le magasin
spécialisé**

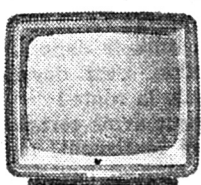
Les programmes de
télévision deviennent de plus
en plus intéressants

ROULIN

RADIO - TÉLÉVISION

Mediator,
spécialiste en télévision,
vous conseillera
Facilités de paiement
Magasin spécialisé

NEUCHÂTEL
Seyon 18, tél. (038) 5 43 88



MEDIATOR



Maître opticien
ne pas perdre de vue
Hôpital 17 Neuchâtel

Faites lire votre journal!

POUR LUI



**NOUS METTONS A VOTRE DISPOSITION
UNE GAMME FANTASTIQUE DE
CHEMISES DE VILLE**

en popeline ou nylon, uni ou fantaisie

33.- 29⁸⁰ 26⁸⁰ 23⁸⁰ 19⁸⁰ 17⁸⁰

13⁹⁰

CHEMISES DE SPORT

qualité pur coton molletonné, grande variété de dessins

19⁸⁰ 16⁸⁰ 11⁸⁰

+ votre avantage, la ristourne ou 5 % d'escompte

cop
-01

La Cité

NEUCHÂTEL



Boutique de parfumerie
Pharmacie Coopérative
Rue Neuve 9

CHANEL

Le Numéro 5

à partir de Fr. 10.—
extrait, Cologne

(aussi: le Numéro 22, Gardé-
nia, Cuir de Russie, Bois des
Iles, etc.)

Grand choix de parfums de marque,
au juste prix, avec la ristourne.

NOUVEL ARRIVAGE DES FAMEUSES, VÉRITABLES

BOTTES NORVÉGIENNES

aux Chaussures Mottet Balance 12

Etat civil Neuchâtel

Décembre 1965

Promesses de mariage

1er. Lötcher Max - Hugo, vendeur, et Frioud Françoise, les deux à Neuchâtel.
3. Malenfisch Christoph-August - Georg, collaborateur scientifique, et Mantegani Graziella, les deux à Neuchâtel.
7. Parrenoud Georges-André, décalqueur, et Vonlanthen Claudine-Jacqueline, les deux à Neuchâtel.
7. Nicolet Pierre - Fernand peintre, et Blaser Jeannine-Eliane, les deux à Neuchâtel.

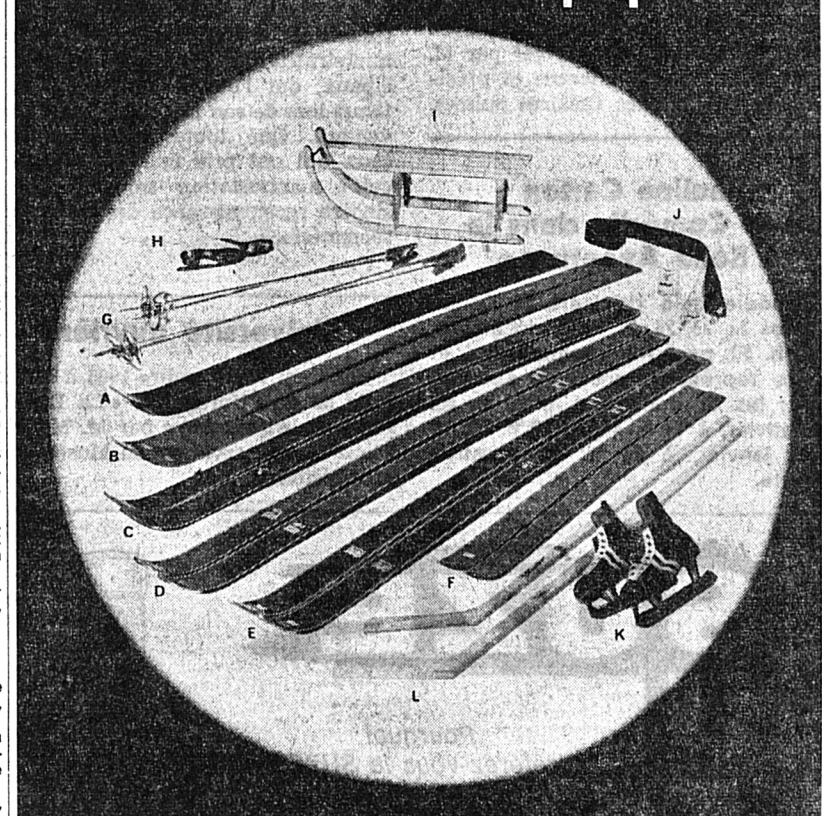
Marriages

3. Khemiri Mustapha, ouvrier viticole, à Boudry, et Brockmann Lily-Anne, à Neuchâtel.
3. Boute Jean-Claude-André-Paul-Gaston, manoeuvre, à Neuchâtel, et Opplinger Jeannette-Andrée, à Muriaux (Le Cerneux-Veusil, BE).
3. Romano Attilio, ouvrier de fabrication, et Verri Carmela-Antonia, les deux à Neuchâtel.
3. Häfliger René - Edouard, employé postal, et Zbinden Dora, les deux à Neuchâtel.
3. Bernard Jacques - Georges, cuisinier, et Röthlisberger Pierrette-Madeleine, les deux à Neuchâtel.
3. Michaud Pierre - Alain, étudiant, à Neuchâtel, et Eisner Catherine-Monique, à Prangins.
3. Buratto Carluccio, ébéniste, et Santoli Domenica, les deux à Neuchâtel.

Décès

3. Strübin Henri - Léon, né en 1884, agent de location, à Neuchâtel.
4. Apothéoz née Martin Angèle, née en 1878, ménagère, à Colombier, veuve de Jean.
4. Gallie Marcel - Robert, né en 1902, manoeuvre, à Neuchâtel, époux de Gabrielle née Schäfer.
4. Zirnigibel Marie - Blanche, née en 1891, rentière, à Neuchâtel, célibataire.
5. Neipp née Küng Elise - Marguerite, née en 1882, ménagère, à Neuchâtel, épouse de Firmin-Justin.
5. Stradella Pietro, né en 1877, tailleur de pierre, à Neuchâtel, époux de Giulia.
5. Micheletti née Walker ditte née Tassan. Hélène, née en 1904, ménagère, à Peseux, épouse de Giuseppe-Aurelio.
5. Bourquin Jules-Emile, né en 1886, agriculteur, à Nods, veuf de Marie - Sophie née Botteron.
6. Bovet née Spörle Hélène, née en 1886, ménagère, à Neuchâtel, veuve d'Edgar.

SKIS cadeaux appréciés
Prix populaires



A PERFECT: ski métallique très résistant et facile à manier; permet la godille. Semelle Duranodic. 180-215 cm. **390.-**
B ALU-STEEL-COMBI: ski métallique universel pour skieurs exigeants. Semelle P-TEX. 180-215 cm. **425.-**
C ALPINE de luxe: ski contre-collé frêne, arêtes acier, arêtes supérieures, protège-talons/pointes. 180-215 cm. **91.-**
D QUICK: ski contre-collé frêne, arêtes acier à fourches, arêtes supérieures doubles.
120-140 cm. **72.-** 150-170 cm. **83.-** 175-215 cm. **113.-**
E STARLET: ski contre-collé hickory, arêtes. 180-215 cm. **136.-**
F Skis pour enfants, dès 21.50 A-E: y compris assurance

Bâtons de ski, fixations, luges, patins, accessoires

NUSSLÉ S.A.

Fers
Quincaillerie
Outillage
Sports

Faites lire
votre journal!

LA CHAUX-DE-FONDS, Grenier 5-7, tél. (039) 2 45 31 33

NOËL CHRÉTIEN

On sait que depuis plusieurs années déjà, les Eglises protestante, catholique romaine et catholique chrétienne de Suisse romande œuvrent ensemble pour redonner à Noël son sens véritable en éditant cartes et affiches.

Cette année les promoteurs ont pensé « remettre » la personne du Christ dans Noël, c'est ainsi que leur choix s'est fixé sur un graphisme réalisé par P.-Y. Guichard, élève de première année à l'Ecole des arts et métiers de Vevey.

Dans le simple mot de Noël on voit un enfant. C'est le Christ qui donne tout son sens à cette fête.

Ce même thème est reproduit sur des affiches, des cartes postales, des clichés cinématographiques qui passent actuellement dans les salles de cinéma.

Marché de fin d'année

Centre ville : les marchés des samedis 25 décembre 1965 et 1^{er} janvier 1966 sont avancés aux vendredis 24 décembre et 31 décembre 1965.

Boulevard de Grancy : aucune modification.

Pontaise et avenue d'Echallens : aucune modification.

CHRONIQUE GENEVOISE

Jean Treina fêté par ses collaborateurs

Mardi, en fin d'après-midi, au restaurant Harry-Marc, à Plainpalais, notre ami Jean Treina, déjà devenu ancien président du Conseil d'Etat, a été fêté par l'ensemble de ses collaborateurs du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique à la tête duquel il est resté onze ans. Le nouveau président, notre ami Willy Donzé et Madame, assistaient à cette manifestation sympathique et émouvante à la fois, à laquelle M^{me} Emma Treina, vaillante compagne du magistrat sortant de charge, assistait également.

Les chefs de service, les directeurs des établissements hospitaliers et les fonctionnaires étaient présents. Au nom de tous, M. di Micco, secrétaire général du département, prit la parole pour dire les regrets de chacun de voir Jean Treina se retirer après une activité si débordante, puis il rendit un hommage mérité à ce magistrat si actif, vénéré de tous!

Alors que notre camarade Emma Treina était fleurie, Jean Treina reçut une magnifique pendule murale, une grande glace et un rasoir électrique. Visiblement ému, le magistrat so-

cialiste sortant de charge remercia la Maison de Loëx, etc.

Les trois autres anciens conseillers d'Etat, MM. Dupont, Duchemin et Helg ont été également fêtés dans leur département respectif. Müller, de la comptabilité et du contrôle des caisses maladie, Pattey, de pour toutes ces attentions et surtout pour la collaboration de tous au cours de ces onze années.

Au nombre des cinquante personnes présentes, nous avons noté, outre celles déjà nommées, M. Tagini et notre camarade Julita, premier et deuxième secrétaires adjoints, notre camarade Haas, directeur de l'hôpital, M^{me} Reboux, chef de service au département, et MM. Babel et Werth-

LA VIE DU PARTI

Le nouveau comité de la section du Grand-Saconnex

Réunie en assemblée générale ordinaire d'automne, la section du Grand-Saconnex a élu son comité qui aura la composition suivante: présidente: Lore Voegeli; vice-président: Max Anspach; secrétaire: Jean Fioramonti; trésorier: Herbert Voegeli, vice-président du Conseil municipal; conseillers municipaux: Fred Adler, Bernard Hoffmann, Georges Mouret; membres: Egon Preisig et Victor Grolimund.

A l'occasion de cette assemblée, la section du Grand-Saconnex du Parti socialiste genevois tient à remercier très vivement tous les camarades, les conseillers d'Etat, les conseillers administratifs, les députés et les municipaux, qui l'ont si activement soutenue lors de son margotton du 27 novembre. Que toutes celles et tous ceux qui ont pris une part active à cette manifestation trouvent ici la sincère reconnaissance des camarades saconnexiens.

J. F.

Université ouvrière

Vendredi 17 décembre 1965, à 20 h. 30, salle 59 de l'Université. « La Renaissance en Allemagne » par M. Maurice Pianzola, conservateur au Musée d'art et d'histoire.

AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le manque de place dans notre édition d'hier nous a contraints à remettre à aujourd'hui la publication de certains points des débats du Grand Conseil abordés dans sa séance de mardi. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser ce retard. Rappelons que la séance était présidée par M. Coderey.

L'éducation physique de la jeunesse...

M. Fernand Petit, décidément infatigable, développe une fort intéressante motion sur ce sujet. Elle rencontre un avis favorable unanime et elle est appuyée par de nombreux orateurs dont nos amis Paul-A. Meylan et Hermann Rossier, de Payerne, qui fait quelques intéressantes suggestions tout en s'étonnant, à juste droit semble-t-il, qu'un maître de gymnastique doive obligatoirement être porteur d'un diplôme de l'Ecole normale. Sur le conseil avisé de Paul-A. Meylan, cette motion dont le motionnaire demandait qu'elle fût renvoyée au Conseil d'Etat, sera plutôt à une commission.

... et la formation professionnelle des handicapés mentaux

Notre ami Christian Ogay, lui aussi infatigable quand il s'agit du sort des malheureux enfants préterités par la vie, développe une motion bienvenue en faveur de la création d'ateliers de formation professionnelle et d'ateliers protégés pour handicapés mentaux.

Les statistiques de Pro Infirmis indiquent que 4 à 5% de la population scolaire souffre d'une déficience qui les handicape dans leur développement. En appliquant cette moyenne à notre canton, on peut évaluer à 2500 le nombre des enfants qui ont besoin d'un enseignement spécialisé. Or, il n'existe qu'une quarantaine de classes spéciales qui accueillent au total moins de... 600 élèves.

En ce qui concerne la formation post-scolaire, les chiffres sont encore plus navrants.

Les maisons qui s'occupent de la formation professionnelle des handicapés mentaux sont: Le Repuis (40 places), Les Fourmis (19), Vie active (15), L'Elan (12). Au total: 86 places. Or, la formation professionnelle intéresse la très grande majorité des enfants déficients puisque l'Office mondial de la santé précise que, sur 100 débilés mentaux, 75 sont légers, 20 moyens et 5 seulement profonds.

Une récente enquête publiée par l'Association suisse en faveur des arriérés et conduite par M^{me} Besson, de l'Ecole Pestalozzi d'Echichens, auprès de ses anciens protégés, brosse un tableau saisissant de la situation: « Nos pronostics (quant à l'adaptation sociale des anciens élèves) sont souvent un peu sombres, est-il noté; leurs possibilités (...) varient suivant leur quotient intellectuel, leur retard scolaire et surtout suivant leurs difficultés de caractère. Nous sommes moins inquiets au sujet de leur débilité, de leur lenteur ou de leur maladresse, lorsqu'ils sont aimables, polis, aptes à travailler avec bonne volonté. La plupart sont encore « infantiles » lorsqu'ils sont lancés dans la vie. (...)

» Pourtant, 74% des garçons ont pu commencer l'apprentissage qu'ils désiraient, ce qui représente un gros effort de la part de tous ceux qui s'occupent d'eux. (... Mais 37%, soit la moitié seulement l'ont terminé ou le termineront vraisemblablement.)

» Nos garçons commencent parfois des apprentissages trop difficiles pour eux: ils ne sont pas capables de devenir mécaniciens ou vendeurs, par exemple. Les cours d'apprentissage sont toujours difficiles. Ce fut une raison d'échecs pour la moitié de ceux qui durent arrêter leur apprentissage, l'autre moitié se composant de garçons au caractère difficile ou asocial.»

Le motionnaire entend préconiser la création d'ateliers protégés dont l'absence se fait cruellement sentir et il aimerait que l'Etat s'inspire de quelques-unes des réalisations faites à Genève.

En conclusion, notre ami Ogay propose un plan d'ensemble comprenant les huit points suivants:

1. Amélioration du dépistage des cas dans les classes primaires, surtout à la campagne et déjà chez les enfants d'âge préscolaire, car un dépistage précoce est essentiel au succès des mesures thérapeutiques;
2. Augmentation du nombre très in-

- suffisant des classes spéciales;
3. Transformation du programme de ces classes, dans lesquelles devrait être inclus un début d'orientation et de formation professionnelle, parallèlement aux acquisitions scolaires proprement dites;
4. Création d'ateliers de formation professionnelle post-scolaire et même d'écoles professionnelles pour débilés mentaux;
5. Formation de cadres et notamment de moniteurs pour les ateliers d'handicapés mentaux choisis plutôt parmi les maîtres professionnels que parmi les éducateurs pour arriérés mentaux;
6. Ouverture d'ateliers d'occupation qui constituent la suite logique des ateliers de formation;
7. Recensement et stimulation de l'organisation de l'emploi des arriérés mentaux dans l'industrie privée, ce qui nécessiterait, en principe, la création d'un organisme de surveillance;
8. Création pour les cas plus difficiles à intégrer, mais capables cependant d'une activité professionnelle, de centres ou villages où pourraient vivre et travailler certaines catégories d'handicapés mentaux.

Mais, étant donné l'extrême urgence de la question, nous proposons que le Conseil d'Etat s'attache en priorité à prendre des mesures rapides dans trois directions convergentes et complémentaires:

- a) mise à disposition de locaux dans

- les principales régions du canton;
- b) formation de moniteurs capables de diriger les ateliers;
- c) information des parents.

De cette action dépend l'avenir de plusieurs centaines d'enfants. Cette tâche sociale n'est pas seulement urgente du point de vue humain, mais elle est nécessaire à la société dans sa lutte contre la délinquance juvénile dont une source importante est constituée, précisément, par la débilité mentale laissée à elle-même. Il y a plus, cependant, et nous ne devons pas cesser de le répéter: pour les handicapés, eux aussi, existe, au même titre que pour l'élite douée, le droit à l'instruction.

Cette motion est alors renvoyée directement au Conseil d'Etat.

Faut-il supprimer les examens annuels de l'école primaire ?

Une motion de M. Maurice Rochat, (rad., Lausanne) qui tend à supprimer ces examens, a été, selon le motionnaire lui-même, le bâton dans la fourmière.

En effet, de nombreux députés s'élèvent contre cette suppression, alors que d'autres en sont fermement partisans.

Cette motion, sur laquelle on ne permettra de ne pas m'entendre aujourd'hui, est renvoyée à une commission. **ho.**

PULLY SOUS LA FERULE UND

Malgré son recul évident aux dernières élections et ses dissensions intestines, le Parti UND n'a rien perdu de son intransigeante outrecuidance. Il en a fait la démonstration, lors de l'élection de la Municipalité, en refusant tout d'abord une proposition RI de porter de 5 à 7 le nombre des municipaux; ensuite en s'attribuant tous les sièges de l'exécutif. Ces messieurs avaient auparavant eu soin de faire confortablement augmenter les indemnités (indexées) allouées à leurs élus: au syndic: 20 000 fr. par an (jusqu'ici 13 000 fr.);

aux municipaux: 16 000 fr. par an (jusqu'ici 10 200 fr.); au secrétaire du Conseil communal: 3 000 fr. par an (jusqu'ici 1 500 fr.).

Municipaux: Maurice Jaton, 49 voix; Paul Blanc, syndic, 57 voix; René Meyer, 50 voix; François Delisle, 48 voix; Louis Thaler (premier tour 46 voix, deuxième tour 55 voix). Notre candidat Jean Koelliker a obtenu par trois fois 42 voix (unanimité RI et soc.). Devant notre échec, les radicaux indépendants ont renoncé à présenter M. Gaston Cherix.

Soulignons que, à l'exception du syndic, aucun municipal n'est totalement plébiscité par son parti. Voici donc comment l'on dupe l'électeur tout en privant la moitié du corps électoral de représentants à l'exécutif. C'est pourquoi je tiens à vous donner en entier le texte de l'intervention de notre ami Louis Roux.

« Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, mon propos s'adresse surtout à madame et messieurs les membres de l'Union nationale. Permettez au doyen de ce conseil de vous dire que vous venez une nouvelle fois de commettre une mauvaise action doublée d'une erreur politique. Nous avions cru que dans vos rangs siégeait l'élite de la commune. Quelle ironie, quelle déception! Vous ne pouvez arguer que le candidat du parti auquel j'appartiens et celui des radicaux indépendants ne faisaient pas le poids; ils étaient tout aussi valables et probablement davantage que certains de vos élus. Nous devons constater avec regrets que le rajeunissement de l'Union nationale est un leurre. Vous vous laissez manœuvrer et intimider par quelques dignitaires de votre parti. Si, au cours de la future législature, vous rencontrez quelques difficultés, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes.

» Une fois de plus, par votre maladresse (restons gentils) la cité importante de Pully reste la commune la plus réactionnaire du canton. Madame et messieurs de l'Union nationale — car le mot « démocratique » est de trop — il est des lendemains qui se payent, vous en ferez l'expérience, c'est tout ce que je vous souhaite.»

En s'associant entièrement aux paroles de Louis Roux, notre député Emile Baudraz a tenu à remercier les radicaux indépendants pour leur loyale collaboration et à relever la dignité de leur attitude face à ceux dont nous venons de parler... trop longuement.

En début de séance, l'assemblée avait élu le D^r M. Paschoud (RI), président du Conseil communal; M. J. Schopfer (UND), premier vice-président; M. Louis Pollen (soc.), deuxième vice-président.

Notre camarade Henri Reymond reste à la Commission des finances avec Gustave Bezinge comme suppléant.

Au tribunal correctionnel de Lausanne

Délicat problème

Vendredi, devant le Tribunal correctionnel de Lausanne, comparait un jeune homme né en 1941, J.S., accusé d'attentats à la pudeur des enfants. Ce jeune homme connut une triste enfance; vivant dans la misère matérielle et morale, il dut suivre une école pour enfants retardés et son niveau mental actuel est resté celui d'un enfant de 10 ans.

Le tribunal estima, d'une part, que l'état de l'accusé ne nécessitait malgré tout ni internement ni hospitalisation, mais que, d'autre part, il constituait un réel danger pour la société. Aussi les juges se trouvèrent-ils embarrasés pour infliger une peine qui aurait quelque chance de rééduquer l'accusé, convaincus que la prison n'empêcherait nullement J.S. de récidiver à sa sortie. Ils condamnèrent finalement l'accusé à six mois de prison ferme, compte tenu de sa responsabilité diminuée, condamnation qui fit tomber le sursis d'une peine de trois mois prononcée antérieurement.

Cette solution est imparfaite, car J.S. travaillait actuellement à l'Hôpital cantonal, ce qui permettait à une assistante sociale de le suivre attentivement et de le réintégrer dans la société sans y nuire. Mais la prison ne pourra le faire réfléchir, le problème sera toujours présent à sa libération. Il faut espérer que la tutelle que le tribunal a demandé d'instituer pourra prendre soin de ce délinquant par des méthodes psychiatriques de l'application stricte du code.

P. H.

Neuchâtel

Nouvel avocat

Dans sa séance du 3 décembre 1965, le Conseil d'Etat a admis au rôle officiel du barreau M. Daniel Landry, licencié en droit, domicilié à Neuchâtel.

Aider sans bruit* est plus utile que faire du bruit sans aider.
Secours suisse d'hiver.

SUZE

SUZE

Pourquoi préférez-vous la SUZE ?

Parce que la SUZE est à faible degré alcoolique

Parce que la SUZE est préparée en Suisse exclusivement avec des racines de gentiane fraîches du Jura

Parce que la SUZE est un produit NATUREL



APÉRITIF SUZE

CHRONIQUE JURASSIENNE

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

Le car Tramelan—St-Imier aux PTT ?

Ce service, exploité jusqu'à ce jour par les Chemins de fer jurassiens, sera probablement repris dans l'avenir par les PTT, qui assumeront les deux tiers des déficits, le reste étant à la charge des communes sus-mentionnées.

Chemins de montagne

Lundi, au Buffet de la Gare, a eu lieu une réunion consacrée à l'étude du projet d'amélioration des chemins de montagne. Il s'agit d'un projet dû à M. J.-R. Meister, géomètre d'arrondissement. Il doit englober les chemins de montagne aussi bien du Droit que que l'Envers, des quatre communes de La Ferrière, Renan, Sonviller et Saint-Imier. On sait que la plupart de ces chemins sont en mauvais état.

Cette réunion a admis le tableau des chemins qui avaient besoin d'être améliorés. D'autres questions touchant de près au problème et devant conduire à un syndicat, puis à une réalisation, ont également retenu l'attention. L'appui de la Confédération et du canton est nécessaire. L'assemblée, présidée par M. Nyfeler, maire de Saint-Imier, a décidé d'aller de l'avant. Une nouvelle séance aura lieu le 7 janvier 1966. Formons des vœux pour l'aboutissement de cette initiative.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Votation communale. — Les électeurs seront appelés à se prononcer sur le budget municipal 1966 et la subvention extraordinaire de 15 000 fr. au Corps de musique pour faciliter l'achat de nouveaux équipements, les 17, 18 et 19 décembre.

Le Conseil municipal a confié la présidence du bureau de vote principal à M. R. Wysard, fils, celle du bureau de La Chaux-d'Abel à M. F. Schaer, celle enfin du bureau de la Montagne de l'Envers à M. R. Gfeller.

APRÈS L'EXPO 1964

Un grand film en couleurs rappellera la magnifique réalisation de Lausanne. Pour Saint-Imier, le Conseil municipal a demandé aux directions des écoles de bien vouloir en assurer la projection.

RENAN

Auto contre un mur

Vers 16 h. 30, hier, M^{me} M. Jacot, de Neuchâtel, montait avec sa voiture de Saint-Imier à La Chaux-de-Fonds. A la sortie de Renan, au lieu dit «Les Etablons», la conductrice perdit la maîtrise de son véhicule qui vint se jeter contre le mur d'une propriété. Victime d'une fracture ouverte à une jambe, M^{me} Jacot a été conduite à l'Hôpital de Saint-Imier, puis à celui des Cadolles, à Neuchâtel.

MOUTIER

Assemblée municipale

L'assemblée municipale ordinaire aura lieu le mardi 21 décembre 1965, à 20 heures, à la halle de gymnastique. L'ordre du jour est le suivant :

1. Modification du tarif des eaux.
2. Modification du tarif électrique.
3. Budget 1966.
4. Fixation de la quotité d'impôt, de la taxe immobilière et de la taxe des chiens pour 1966.
5. Modification du plan d'alignement près de la Banque cantonale de Berne, à Moutier.
6. Extension et modification du plan d'alignement au quartier de Châlières.
7. Divers et imprévu.

Le Conseil municipal a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Louis Mosimann comme représentant de la commune à la Commission de surveillance de l'Ecole complémentaire commerciale, ceci pour raison d'âge. Il sera remplacé par M. Louis Meier.

DELÉMONT

Assemblée générale des Amis de la Nature

Bravant la tempête de neige, une quarantaine de membres se sont retrouvés au chalet de la Haute-Borne. Le président, Otto Joliat, retraça l'intense activité de la section et releva que plus de 600 fr. ont été alloués, à titre de subventions de courses. Le caissier nota l'état satisfaisant de la caisse. L'activité touristique fut présentée par P. Biedermann, responsable; les courses ont groupé en moyenne 27 participants. Notons, en particulier la 20^e sortie surprise de Saint-Martin qui battit tous les records avec 67 participants. Le responsable du chalet, G. Horisberger, se félicita du bon fonctionnement du gardiennage, ce qui n'est pas peu dire vu l'importante fréquentation. De son côté, le caissier du chalet, L. Gyseler, estima que, malgré plusieurs aménagements coûteux, le rendement est satisfaisant. A côté de nos compatriotes, il précisa que la Haute-Borne a hébergé 51 Français, 6 Anglais, 25 Allemands, 413 Hollandais, 10 Belges, 11 Italiens, et 40 Espagnols.

Après le rapport des vérificateurs, M. Turberg et Jos. Kaiser, les comptes et les différents rapports furent approuvés par acclamations.

Au comité, une seule démission: celle du jeune H.-P. Sorg, qui poursuit ses études à Zurich. Il est remplacé comme secrétaire-correspondant par Monique Biedermann. La section reste donc présidée par O. Joliat et le chalet par G. Horisberger; les commissions ne subissent aucun changement. Le 26 avril 1966, la section fêtera son 20^e anniversaire qui coïncidera avec le dixième anniversaire du chalet. Il est prévu de marquer ces dates par une manifestation au chalet les 23/24 avril. Après deux heures de débats, l'assemblée fut levée et la deuxième partie, la soirée choucroute prit place. En intermède, on applaudit quelques-uns de nos jeunes qui interprétèrent, avec brio, quelques scènes de l'«Avare» de Molière. Le prochain rendez-vous est fixé au dimanche 19 décembre pour le Noël du chalet.

COURROUX-COURCELON

La fête de Noël

La fête de Noël scolaire aura lieu samedi 18 décembre à Courcelon et dimanche 19 décembre à Courroux. Maîtres et élèves ont préparé le plus beau des programmes.

FONTENAI

Déravage: un blessé

Un habitant de Villars-sur-Fontenais, M. Gilbert Stoekli, 26 ans, qui se rendait à Bâle, a dérapé avec sa voiture sur la chaussée verglacée entre Miécourt et Courtavon et s'est jeté contre un arbre. L'automobiliste, souffrant d'une fracture du bassin, a été hospitalisé à Porrentruy. La voiture est hors d'usage.

GENÈVE

la bijouterie Suisse ultra moderne

DORIA

1 Million de bijoux par jour

Clinique psychiatrique de Bel-Air - Genève

La Clinique psychiatrique de Bel-Air ouvre une inscription pour un emploi d'

aide de cuisine

si possible en possession d'un permis de conduire pour voiture. 45 heures de travail par semaine. Caisse de retraite. Les offres et curriculum vitae doivent être adressés au chef du personnel, Clinique de Bel-Air, 1225 Chêne-Bourg, jusqu'au 31 décembre 1965.

Le Centre psycho-social universitaire - Genève

ouvre une inscription pour un poste d'

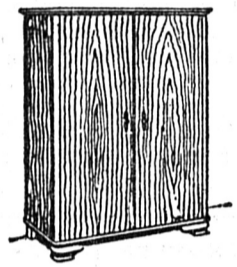
assistante sociale diplômée

Offres et curriculum vitae doivent être adressés à la direction du Centre psycho-social universitaire, bd Saint-Georges 16-18, à Genève, jusqu'au 8 janvier 1966.

LES PRIX S'OUBLIENT LA QUALITÉ RESTE ! POUR UNE QUALITÉ A BON MARCHÉ !



SERMET & HURNI Av. L.-Robert 100 LA CHAUX-DE-FONDS

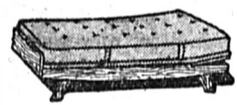


Armoire 2 portes avec rayon et penderie, Fr. 190.— Armoire 3 portes, rayonnages et penderie, Fr. 350.—



Tables formica, Fr. 117.—, 125.—, 135.—, 150.— Tabourets, Fr. 19.— Chaises, Fr. 45.—

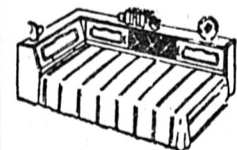
DIVANT-LIT



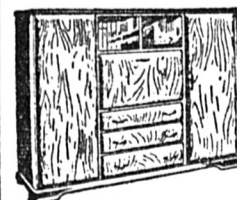
90 x 190 cm., avec tête mobile, protège-matelas rembourré, matelas à ressorts, garantis 10 ans, depuis Fr. 165.—

BEAUX ENTOURAGES DE DIVANS

noyer pyramide, avec coffre à literie en blais, portes et verres à glissières. Fr. 270.—



COMBINÉ



beau meuble pratique Grand choix en toutes dimensions, depuis Fr. 520.—, 575.—, 645.—, 790.—, etc.

Facilités de paiement

MEUBLES MÉTROPOLE

Av. L.-Robert 100 La Chaux-de-Fonds

SEVICES INDUSTRIELS DELÉMONT

AVIS D'INTERRUPTION DE COURANT

Pour cause de travaux d'entretien, le courant électrique sera coupé

samedi 18 décembre 1965, le matin, de 01.00 à 03.00 h.

dans les quartiers du centre, de l'ouest et du nord-ouest de la ville, limités par le chemin de la Louvière, la rue Saint-Michel, la rue du Nord, la rue de l'Hôpital, la rue de Fer, la Grand-Rue, la rue des Sels, la rue des Arquebusiers, la rue Saint-Marcel, la rue des Chênes, le chemin du Bois-Gentil, y compris les Abues les Viviers, les fermes du Palastre, Chavilier, Pré-Grebi, le restaurant et la ferme de Domont.

5 tapis

magnifiques milieux moquette, 260 x 350 cm., dessins Chiraz, 190 fr. pièce. Port compris. Envoi contre remboursement, argent remboursé en cas de non-convenance.

G. KURTH 1038 Bercher Tél. (021) 81 82 19

Vendredi et samedi distribution

UN COMPAGNON DE CHAQUE JOUR

Les calendriers et livres de ménage tant appréciés vous seront gracieusement offerts pour tout achat de Fr. 5.— au minimum (réglementation exclue).



Place de l'Hôtel-de-Ville 5

Conseil national: consolation pour M. Chaudet

Mercredi matin, le Département militaire fédéral a, une nouvelle fois, été exposé aux feux croisés du Parlement. Dans le message du 28 mai 1965, le Conseil fédéral demandait 619 millions pour acquérir le matériel de guerre prévu par le plan d'armement de 1965 et 98 millions de crédits additionnels pour couvrir les dépenses dues au renchérissement. Les 619 millions demandés pour le plan d'armement ne représentent pas une somme supplémentaire par rapport au budget de 1965, il s'agit d'une ouverture de crédits permettant au DMF de poursuivre ses démarches en vue d'acheter le matériel en question. Cette somme se répartira donc sur les budgets des prochaines années, au fur et à mesure de la réception et du paiement des commandes. Il n'en reste pas moins que l'ensemble du projet traduit clairement l'intention du DMF de poursuivre sa politique de grandeur militaire. On n'y trouve pas la moindre trace d'une quelconque volonté de retour à de plus saines notions. C'est pourquoi le débat qui a eu lieu mercredi et qui prolongeait celui du jour précédent sur le budget militaire, a revêtu une extrême importance.

Nos glorieux ancêtres !

Passons aux faits. Le président Pierre Graber donne d'abord la parole aux rapporteurs, MM. Schürmann (c.-s., SO) et J. Grandjean (rad., VD). Selon les orateurs, le projet est mûrement réfléchi et soigneusement pesé. 85% du matériel sera fabriqué en Suisse. On s'est limité à ce qui est possible et on a renoncé au souhaitable. « Seuls » 28 millions de ce programme figurent au budget pour 1966. Dans sa péroraison, le rapporteur de langue française, M. Grandjean, fait appel à la fibre patriotique des conseillers nationaux et invoquant avec un inénarrable accent vaudois « la fierté qu'éprouveraient nos glorieux ancêtres s'ils avaient l'occasion de voir notre armée moderne! ».

Comme la veille, M. Muret (pop.) développe l'habituelle proposition de non-entrée en matière. En passant, il répond à une critique qui lui a été adressée mardi: « Il se peut, dit-il, que les éternelles propositions de renvoi formulées par mon parti soient ennuyeuses, mais ce qui est encore plus ennuyeux, c'est de devoir accepter sans discuter les coûteux projets du DMF! » Il reçoit un appui inattendu, celui de M. Allgöwer (ind., BS). Ce dernier défend également, en effet, une proposition de non-entrée en matière.

Les socialistes s'opposent

Notre camarade Max Arnold monte à la tribune pour y développer le point de vue socialiste. Le groupe socialiste propose le renvoi du projet au Conseil fédéral pour un nouvel examen tendant à une réduction sérieuse des dépenses envisagées. Le DMF devrait se mettre au travail et revenir avec un projet réduit et correspondant à la réalité de la situation actuelle.

Le programme d'armement 1965 fait bien partie du plan financier du DMF prévoyant une dépense de 8,3 milliards pour les années 1965 à 1969, mais le Parlement n'a jamais eu l'occasion de se prononcer sur ce plan. Les Chambres peuvent exercer une influence indirecte en corrigeant les crédits en faveur des programmes d'armement ou à l'occasion des délibérations sur le budget, ce qui a été le cas mardi et qui l'est de nouveau aujourd'hui. De plus, la situation financière de la Confédération exige qu'on observe une certaine retenue.

« Si nous acceptons le budget aujourd'hui, poursuit Max Arnold, nous nous préparons des lendemains difficiles. Car, vers 1970, nous devons remplacer les avions actuellement en service. De nouveaux et très grands crédits seront alors nécessaires. D'autre part, les réductions fiscales consenties ces dernières années s'élèvent à près de 3 milliards en faveur des grandes fortunes et des hauts revenus. Aussi longtemps que nous ne pratiquerons pas une autre politique fiscale, la situation financière des pouvoirs publics ne pourra pas être assainie. Il importe donc d'adapter notre défense nationale à nos possibilités économiques. La proposition de renvoi des socialistes s'inspire de ces considérations, mais il serait, en outre, nécessaire que le département de M. Chaudet pensât quelque peu à assainir le climat moral entourant notre politique de défense nationale et que le Conseil fédéral prit clairement ses distances à l'égard des « rêves atomiques » de certains officiers. »

M. Hofstetter (rad. SO), vole au secours de M. Chaudet, il propose d'entrer en matière et d'accepter le projet. Arnold serait incapable, pense-t-il, de définir clairement la différence entre les dépenses indispensables et les dépenses souhaitables, ainsi que de présenter un projet plus simple.

Les dépenses militaires sont-elles taboues ?

Un autre radical, M. Weisskopf (BE), enchaîne sur le même ton. Selon lui, l'acceptation de la réorganisa-

tion des troupes de 1961 entraîne automatiquement l'acceptation du programme d'armement de 1965. L'armée doit être préparée pour le pire. De plus, M. Weisskopf, officier d'artillerie, estime que cette arme est prératifiée par ce programme qu'il ne recommande pas moins.

Notre camarade Muheim (LU) est officier d'infanterie. Pour cette raison, son intervention est très curieusement attendue: « Les dépenses militaires, dit notre ami, ne sont pas un tabou, même pour ceux qui acceptent le principe de la défense nationale. »

L'orateur appuie la proposition de renvoi du projet au Conseil fédéral, car le programme d'armement de 1965 pose non seulement des problèmes de nature financière, mais également sur le plan militaire. On ne peut plus se référer uniquement à la réorganisation des troupes de 1961, il faut tenir compte des besoins effectifs et établir un ordre de priorité. Plus de la moitié du fameux plan de 8,3 milliards sera affecté aux dépenses militaires courantes. L'emploi de milliards sera affectée aux dépenses d'armement doit donc être soigneusement soupesées.

« Les socialistes, déclare ensuite Muheim, constatent avec regret que le programme d'armement 1965 ne prévoit absolument rien pour améliorer l'équipement personnel du soldat. Ce fait justifie à lui seul le renvoi au Conseil fédéral. L'état-major général et le Département militaire font perpétuellement état de leur volonté d'économie. Malheureusement nous ne trouvons aucune trace de cette volonté dans les chiffres. Ne serait-il pas temps de donner une preuve effective et tangible sur ce plan-là? »

André Sandoz intervient

Le président de la ville de La Chaux-de-Fonds prend part au débat et soutient la proposition Arnold. Il cite le passage suivant, concernant les dépenses militaires, et tiré du message du Conseil fédéral relatif au budget de 1966:

« Ce n'est qu'en se concentrant sur ce qui est possible et en renonçant à ce qui ne serait que souhaitable qu'on arrive à maintenir les dépenses courantes dans les limites supportables et à freiner leur croissance. »

Mettant les conseillers nationaux en face de leurs responsabilités, André Sandoz développe, avec une logique rigoureuse, le raisonnement suivant:

« Lorsque nous postulons une réduction du budget militaire on nous objecte — en vain du reste, ainsi que la majorité qui s'est formée hier au sein de cette assemblée pour approuver la proposition Hubacher le prouve — que ce n'est pas possible, que c'est

là une vue de l'esprit puisque le budget ne serait en fait, comme en droit, que l'expression chiffrée de la législation en vigueur. C'est donc, nous dit-on, non pas dans le cadre du budget, mais à propos d'un cadre législatif déterminé qu'il faut faire des propositions de réduction des dépenses. »

« Maintenant que M. Arnold propose, au nom du groupe socialiste, le renvoi au Conseil fédéral d'un crédit par un acte législatif bien précis, « le programme d'armement de 1965 », en précisant le sens et la portée que nous entendons donner à cette proposition, va-t-on nous objecter peut-être que c'est la conception même de la défense nationale militaire qui est ainsi remise en cause, ou qu'il faudrait, au préalable, réviser la Constitution? »

Après avoir fait remarquer que chaque fois qu'un crédit militaire est demandé, on déclare qu'il entre dans le plan financier de cinq ans du DMF, André Sandoz conclut:

« Nous sommes donc fondés à ne pas considérer comme un fait tranquillisant, moins encore comme un fait décisif, que le crédit demandé de 619 millions s'inscrive à l'intérieur de ce plan. »

« Nous le sommes aussi à faire remarquer qu'à l'allure prise en 1965 par l'administration militaire pour multiplier les demandes de crédit, on risque fort d'atteindre le plafond bien avant la fin de la période quinquennale qui s'étend du 1^{er} janvier 1966 au 31 décembre 1969. »

« Nous le sommes plus encore à dire que ce plan financier sera, à nos yeux, un instrument vraiment utile de la politique financière prévisionnelle de la Confédération lorsqu'il existera pour tous les départements et lorsqu'il visera à la couverture de tous les besoins vitaux de la communauté nationale. »

« Alors, mais alors seulement, on pourra faire des comparaisons entre « revenu national » et part des dépenses fédérales qui doit afférer à la défense nationale militaire, comme parts qui doivent afférer aux autres besoins de la vie communautaire. »

« Alors, mais alors seulement, nous pourrions examiner si la part des ressources fiscales de la Confédération affectée à la couverture des dépenses militaires peut être considérée comme raisonnable, ou simplement comme supportable, ou si — comme beaucoup d'entre nous le pensons — elle n'est pas fixée à un taux trop élevé, qui ne peut que porter préjudice au développement et à l'exécution d'autres tâches confédérales. »

Parlementaires de toutes les armes, unissez-vous !

Cette formule, employée par M. Weisskopf, constitue le leitmotiv du rappel général battu par les radicaux. MM. Burgi (rad., SG), Bienz (pab., BE), Widmer (ind., ZH) et Waner (rad., SH) embouchent tous les trompettes d'accompagnement. Ce concert est en fait une « ouverture » jouée avant l'intervention du conseiller fédéral Chaudet. Précisons pourtant qu'il ne s'agit ni de l'« Enlèvement au Sérail » ni du « Retour au Bercail »!

Le chef du Département militaire n'apporte pas de nouveaux éléments au débat. Il confirme que le pro-

gramme d'armement 1966 fut minutieusement étudié et qu'il se limite à demander ce qui correspond véritablement aux besoins. Du reste, ce programme est le plus réduit que nous adopterons depuis 1951. A propos de certaines critiques personnelles, M. Chaudet fait remarquer qu'il ne redoutera jamais de prendre ses responsabilités et qu'il se rend bien compte à quel point son département est impopulaire. « Messieurs les conseillers nationaux, conclut notre ministre des armées, je vous recommande d'entrer en matière et de rejeter la proposition de renvoi du projet au Conseil fédéral. »

Pierre Graber passe alors aux opérations de vote, qui donnent le résultat suivant:

La proposition Muret (non-entrée en matière) est rejetée par 101 voix contre 8.

La proposition socialiste de renvoi au Conseil fédéral est rejetée par 93 voix contre 52.

Enfin, l'ensemble du projet passe le cap de la votation avec 85 acceptants contre 31 rejetants.

JEAN RIESEN.

Séance de relevée

A la reprise, M. Ackermann (rad., LU) reprend par voie de motion le problème des initiatives individuelles.

M. Ackermann propose de reconnaître le droit d'initiative du parlementaire et de modifier à cet effet la loi sur les rapports entre les conseils. Sa motion est appuyée par tous les membres du bureau du Conseil national.

La motion est approuvée. Une divergence reste à régler dans la loi sur les allocations familiales aux travailleurs agricoles. Les propositions de la commission sont acceptées sans discussion.

On aborde ensuite le projet d'agrandissement de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, qui donne lieu à un débat, mais la séance est levée sans qu'un vote intervienne.

Conseil des Etats La surchauffe

Le Conseil des Etats a consacré, mercredi matin, près de quatre heures de débat à la politique de lutte contre la surchauffe. Après des interventions des conseillers fédéraux Schaffner et Bonvin, il a accepté, par 24 voix contre 1, la proposition du gouvernement de proroger d'une année l'arrêté sur le crédit. Tacitement, il a approuvé l'abolition de l'arrêté sur la construction, en mars 1966.

DANS LE CANTON DE GENÈVE

Chute mortelle

On était sans nouvelles depuis samedi dernier de M. Rodolphe Roos, âgé de 22 ans, Saint-Gallois, chimiste, demeurant à Vernier, dans la campagne genevoise, qui était parti au volant de sa voiture. La police genevoise a appris que le véhicule du disparu avait été retrouvé en stationnement près du pont de la Caille, en Haute-Savoie, sur la route de Genève à Annecy. Les recherches, dans le courant de l'après-midi, permirent de retrouver le corps du disparu qui, au cours d'une promenade, est tombé. Il a été tué sur le coup.

Les étudiants réclament

Les étudiants en sciences et tout spécialement ceux de l'Ecole de chimie ont tenu une assemblée, mercredi, et ont voté une résolution à l'adresse du Conseil d'Etat. Les étudiants demandent le démarrage rapide de la construction d'une nouvelle école de chimie. Une séance est prévue pour le début de la semaine prochaine entre le gouvernement et le Sénat de l'Université.

Genève: La succession de W. Donzé

C. Ketterer candidat

Réunis hier soir en assemblée extraordinaire, les membres des sections socialistes de la ville de Genève ont désigné le camarade Claude Ketterer, député et président du parti cantonal, comme candidat à l'élection complémentaire pour le siège laissé vacant par l'élection du camarade Willy Donzé, élu conseiller d'Etat. Cette désignation a eu lieu au bulletin secret en un seul tour, soit à la majorité absolue.

A la fin de cette assemblée, particulièrement revêtue, les participants ont voté à l'unanimité une résolution affirmant la volonté du Parti socialiste genevois de conserver sa représentation et sa part de responsabilités à l'exécutif de la ville de Genève. A cette occasion, l'assemblée a remercié le camarade Willy Donzé pour l'excellent travail accompli pendant près de trois ans à la tête du Dicastère des travaux de la ville.

Délégué syndical, président de l'Ecole sociale de musique, Claude Ketterer est âgé de 38 ans, marié et père d'une famille de cinq enfants.

Si aucun autre candidat n'est désigné pour la succession de Willy Donzé, l'élection sera tacite. Dans le cas contraire, l'élection est d'ores et déjà fixée au 30 janvier 1966.

DANS LE CANTON DU TESSIN

Corruption ?

Le procès Kronauer-Bomio a débuté mardi devant les assises correctionnelles de Lugano. Kronauer était remplaçant du chef de l'exercice près la direction du 2^e arrondissement des CFF, à Lucerne, tandis que Bomio était chef de gare des CFF de Taverner. Le premier est accusé de corruption passive aggravée et de violation du secret de bureau, alors que Bomio l'est de corruption active.

Les faits sont les suivants: Kronauer avait signalé à Bomio dans quelle zone les CFF voulaient bâtir la nouvelle gare de marchandises de Lugano, ce qui lui permit d'acheter les terrains à bon prix pour les revendre ensuite avec un gros bénéfice aux CFF. Kronauer aurait, par la suite, participé aux bénéfices de l'opération. Une somme de 180 000 fr. lui a été versée par Bomio, en avril 1962. Kronauer, en outre, photocopia le projet de planification d'Aarefeld-Daeniken, par lequel on prévoyait de bâtir la gare de triage d'Olten, puis avait renseigné Bomio, qui espérait, là également, acquérir les terrains.

DANS LE CANTON DE BERNE

Manifestants arrêtés

La police a appris que des objecteurs de conscience avaient l'intention de manifester devant le Palais fédéral. Or, toute manifestation est interdite aux abords du palais lors des sessions des Chambres.

Mercredi, à 16 h. 25, treize personnes ont été appréhendées par des policiers en civil devant l'entrée principale du Palais fédéral, lorsqu'elles ont déployé leurs transparents et affiches. Elles ont été relâchées après un interrogatoire à la caserne de la police. Il s'agit de déterminer contre qui plainte sera déposée.

Le ciel restera ensoleillé à part quelques passages nuageux dans l'ouest et le nord du pays. Les brouillards et stratus se dissiperont.

Avant le 19 décembre !

Cette image n'est qu'un modeste reflet du trafic énorme auquel les PTT vont devoir faire face durant la période des fêtes de fin d'année. C'est pourquoi les PTT prient instamment le public de bien vouloir déposer ses paquets de Noël avant le 19 décembre, afin que ceux-ci puissent être délivrés à temps. Les PTT — et les heureux destinataires! — vous en sauront gré.

